

**Rapport de la commission des Finances du conseil communal
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du PR08.53
concernant**

le budget pour l'année 2009.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie en date des 27 octobre, 3, 10, 18 et 24 novembre pour l'étude du budget 2009. M. Rémy Jaquier, Syndic, ainsi que M. Pierre Meyer, responsable des finances communales ont participé aux diverses séances et ont répondu à l'ensemble des questions de la commission, ce dont nous les remercions.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons entendu M. Benay, commandant du SDIS qui a répondu aux questions de la commission, plus précisément sur la facturation des prestations des pompiers. Nous l'en remercions.

Nous avons également reçu M Dall'Aglio, chef de service aux affaires sociales qui nous a renseignés sur l'accueil de la petite enfance. Là aussi, nous tenons à l'en remercier.

GENERALITES

Le budget de fonctionnement 2009 présente un excédent des charges de Fr. 364'050.-. Si les revenus sont en augmentation de 8,1% avec une hausse des rentrées fiscales estimées à 3,3%, les charges, quant à elles, augmentent de 9% avec une hausse de 6,6% des charges du personnel.

En ce qui concerne les recettes fiscales, la Municipalité, pour les personnes physiques, a tenu compte d'une croissance de 3% (estimation de l'Etat de Vaud). Il faut cependant être très prudent, car les fluctuations sont très rapides. Il est intéressant de noter que l'écart du taux d'imposition entre les communes a passé de 90 points d'impôts en 2003 à 46 points en 2008. Le taux moyen communal vaudois est de 71,8 en 2007 (80,5 à Yverdon-les-Bains). Le ralentissement de l'activité économique doit également nous inciter à la prudence concernant les recettes.

La péréquation financière nous est encore favorable et nous avons une amélioration du point d'impôt qui passe de Fr. 21.- à Fr. 25.- par habitant. A l'horizon 2010, les critères de la péréquation vont être revus et pourraient évoluer défavorablement pour notre ville.

Pour les charges, il y a une augmentation importante des dépenses concernant le personnel liée aux augmentations statutaires et à l'indexation (2,9%) ainsi qu' à la création d'environ 12 postes de travail, principalement à URBAT, au service de l'Education et de la Jeunesse et à Police et Sports. Le développement constant de notre ville a également une incidence sur le coût des infrastructures que nous devons financer.

La marge d'autofinancement sera de 14,6 millions. Malgré tout, les investissements prévus pour 2009, environ 30 millions, devraient être entièrement financés sans recourir à l'emprunt au vu des excédents de liquidités des exercices précédents

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1. Administration générale

101 Municipalité

101.3175 Crédits compétence municipalité

Il s'agit d'un montant de Fr. 90'000.- pour le Tour de Romandie.

101.3650 Aides diverses

En 2001, la commune s'était engagée à amortir les frais des illuminations de Noël. Le remboursement du prêt de la SIC va jusqu'en 2013. La SIC a mis en place une planification pour atteindre l'équilibre, mais certains commerçants ne jouent pas le jeu. Cela a pour incidence que la Commune devra verser une contribution de Fr. 45'000.- jusqu'en 2010 et Fr. 30'000.- de 2011 à 2013.

Arbre de Noël giratoire Remparts, près du collège de la Place d'Armes. Pour un montant de Fr. 19'000.- qui comprend l'achat d'équipement, la pose et la dépose. Dès 2010, plus que Fr. 6'000.- (pose et dépose uniquement).

110 Greffe municipal

110.4311 Emolument de chancellerie

Moins de revenu suite au transfert des naturalisations au Contrôle des habitants.

165 Expo 02

Solde Place des Fêtes. Il reste Fr. 53'000.- à amortir, peut être aux comptes 2008

180 Transports publics

180.3517.01 déficit des transports- publics

Il y a une augmentation de la fréquentation, donc des recettes supplémentaires. Mais les coûts vont augmenter suite à la mise en place d'une communauté tarifaire et des transports d'agglomération.

180.3517.05 Participation coûts transports NV-Vallée de Joux

Augmentation d'un tiers entre les comptes 2007 et le budget 2009. Cela s'explique par le transfert de charges de la Confédération sur les cantons en 2008 et qui se répercutent aussi sur les communes.

2. Finances

200 Comptabilité générale

200.3301 Pertes sur débiteurs

Il s'agit principalement de pertes sur les factures SEY. La pose de compteurs à pré-paiement n'est faisable que pour les petits consommateurs.

200.3809 Attribution débiteurs douteux

En ce qui concerne les cautionnements, la fiduciaire conseille 4,7 millions de provision. Actuellement, nous en sommes à 4 millions.

3. Bâtiments et urbanisme

344 Bâtiment HLM et Ex-HLM

344.4519 Subventions cantonales

Les bâtiments arrivent à la fin des subventions. Il ne reste plus que le bâtiment Bullet 3.

346 Bâtiment patrimoine financier

346.3909 Intérêts internes

Les intérêts sont en augmentation suite au préavis Quai de Nogent 5

427 Bureau AggloY

Le collaborateur souhaité n'ayant pas été trouvé, la Municipalité a mandaté un bureau externe jusqu'en avril 2010. Ce mandat coûtera environ Fr. 260'000.-, mais il n'y aura pas d'autres frais. Il y a donc Fr. 10'000.- de différence avec le budget. Le Canton va prendre en charge une partie des coûts. Il en va de même pour les autres communes. Dès lors, le dépassement final pour Yverdon-les-Bains sera de l'ordre de Fr. 3'000.-.

4. Travaux et environnement

311 Plantages

Ce compte n'est pas équilibré, mais il y a une dimension sociale privilégiée par la Municipalité. Cependant, il faut noter que si les locations n'ont plus bougé depuis 2004, il y a une partie qui est facturée sous forme de location et une autre sur la consommation de l'eau.

400 Direction et administration STE

400.3011 Traitement

Il s'agit d'un technicien dessinateur à 80%

413 Véhicules

413.3313 Amortissements véhicules

Il s'agit d'amortissements qui concernent 4 préavis différents d'un montant total de Fr. 132'500.-. Un préavis en 2004 d'un montant de 34'000.- ; un préavis en 2005 de Fr. 25'500 et un préavis en 2007 de Fr. 49'300.-. Ces trois préavis concernant des renouvellements de véhicules et un préavis en 2006 de Fr. 23'700.- pour une balayeuse.

431 Voirie

431.3135 Frais de déneigement

Frais supplémentaires qui ne sont pas dus à plus de neige cet hiver, mais il s'agit de frais liés à l'entretien du silo à sel et du matériel de déneigement.

441 Parcs et promenades

441.3011 Traitement

Il y a eu changement de personne. Le salaire de celle qui a quitté était, en partie, compensé par l'assurance invalidité. Le salaire de la personne arrivée est entièrement à charge de la commune.

455 Déchets

455.3526 Gestion Strid SA

La diminution provient du fait que l'évacuation des déchets par le train coûte Fr. 38.- de moins la tonne, pour 4'500 tonnes par an.

5. Education et Jeunesse

500 Conseil d'établissement

Cette institution remplace les commissions scolaires. Chaque établissement possède son propre conseil.

516 Charges scolaires et parascolaires EP

516.4652 Participations des parents

Ces participations se trouvaient avant dans des comptes transitoires car à cheval sur deux années scolaires. Idem pour les comptes 523.4652 et 526.4652

717 Jeunesse administration et 718 Jeunesse animation et loisirs

Entre 2006 et 2009, on constate une augmentation financière importante de ces deux comptes mis ensemble. En effet, on passe de Fr. 621'800.- en 2006 à Fr. 2'083'000 au budget 2009. Les raisons principales sont liées à la constitution du service courant 2007. Les évolutions principales sont les suivantes :

1. Traitements : environ Fr. 770'000 de plus soit, salaires, charges sociales, formation, frais divers personnel. Il s'agit des postes mis en œuvre dans le cadre de la création du service : 1 EPT chef de service ; 1,4 EPT secrétariat ; 0,5 EPT déléguée jeunesse ; 2,1 EPT TSHM (travailleur social hors mur) ; 0,5 EPT animation (Ados loisirs et Centre aéré)
2. Loyers internes (Neuchâtel 2 + Espace jeunes) : + Fr. 145'000.-
3. Frais de fonctionnement, administratifs, photocopieurs, téléphone, matériel, documentation, etc... liés à l'installation et création du service (inexistant jusqu'alors) : + Fr. 80'000.-
4. Equipement lié aux postes de travail : + Fr. 40'000.- (investissement ponctuel en 2009)
5. Promotion de la santé, démarches communautaires : + Fr. 115'000.-
6. Développement des prises en charge durant les vacances scolaires (Ados loisirs, Centre aéré 7 semaines, colonies) : + Fr. 90'000.-
7. Matériel animation, accompagnements individuels, projets collectifs (TSHM) : + Fr. 50'000.-
8. Prestations internes (717 vers 718 – imputation interne des charges de la directions/administration du service) : + Fr. 134'000.-

6. Police et sports

436 Signalisation routière

436.4356 Participation de tiers

En 2008, les prestations facturées dans le cadre des manifestations étaient comptabilisées sur le compte 601.4356.01 de la police administrative. Location de matériel pour le Tour de Romandie.

601 Police administrative et du commerce

601 Prestations facturées à des tiers

C'est dans ce compte qu'apparaît la taxe sur les lotos et tombolas des sociétés. Le conseil ayant décidé de la supprimer pour 2009, cela représentera environ Fr. 90'000.- de moins que prévu au budget. La rectification se fera dans les comptes 2009.

614 Véhicules et garage

614.3155 Entretien véhicules

Le prix de l'essence est en grande partie responsable de l'augmentation et il y a l'achat d'une boîte à vitesse pour le fourgon Mercedes.

650 Service incendie et secours

La commission a reçu M. Benay, commandant des pompiers, qui nous a expliqué les différentes prestations facturées par le SDIS. Certaines prestations sont facturées à l'heure, par exemple les incendies d'immeuble (Fr. 30.-, ce qui correspond à la solde des pompiers miliciens), d'autres au forfait, par exemple les alarmes automatiques. Concernant la subvention de l'OFROU (office fédéral des routes), le mode de calcul a été revu et Yverdon-Bains ne recevra plus Fr. 75'000.- comme avant, mais Fr. 10'000.-. Ce montant sera touchée par l'ensemble des SDIS, même ceux qui n'ont pas d'autoroute et qui ne recevaient rien avant, comme par exemple, Ste-Croix.

7. Affaires sociales et culture

714 Accueil de jour des enfants

La COFI a eu le plaisir d'entendre M. Dall'Aglio à ce sujet. Les explications concernant la mise en œuvre de la nouvelle loi sont complexes et afin que chaque membre du conseil ait une information la plus complète possible, il a été décidé qu'une communication de la Municipalité sur ce sujet serait faite.

740 Office du logement

740.3655 Aides individuelles au logement

Ces aides sont basés sur un nouveau règlement cantonal qui ne prévoit pas, une aide à la pierre, mais selon le revenu du locataire. Si le ratio revenu locataire/charges logement est supérieur à 23%, une aide mensuelle est possible, assumée à 50% par le canton et 50% par la commune. Un préavis est prévu pour définir le cadre de l'aide communale.

8. Service des Energies

82 Service du gaz

Certains membres de la COFI estiment qu'il y a plus d'efforts à faire dans la promotion du gaz, Yverdon-les-Bains payant l'extension du réseau. D'autre part, il faut souligner les fluctuations du prix du gaz, actuellement très élevées.

821 Entretien du réseau

821.4111 Concession d'utilisation Ste-Croix

La convention d'utilisation avec Ste-Croix prévoit que le tarif soit « indexé au vu de l'évolution du coût de la vie ». Or ce prix n'a pas changé depuis 1998. Cet oubli doit être réparé au plus vite.

REMARQUES ET CONCLUSION

En fonction de l'éventuelle modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (qui prévoit un taux de couverture de 100%) et de la crise économique actuelle, la COFI espère que la caisse intercommunale de pension ne sera pas affectée et que la commune ne devra pas intervenir financièrement. La COFI demande que l'évolution de la situation soit suivie de près par la Municipalité.

La COFI est également soucieuse quant aux nombres de mandats confiés à l'externe, principalement pour des études d'urbanisme et demande qu'une coordination efficace soit mise en place afin d'assurer une bonne synergie et d'éviter des redondances entre toutes ces études.

D'autre part, le coût du stand, environ Fr. 100'00.- par année nous semble important en regard du nombre d'utilisateurs et de la baisse de fréquentation de celui-ci.

La commission des finances tient, encore une fois, à remercier Messieurs Jaquier, syndic et Meyer, responsable des finances communales, pour toutes les explications fournies.

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission des finances vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers d'accepter les articles 1 et 2 du budget 2009 tel que proposé par la Municipalité.

Jean-Claude Ruchet
Président de la COFI

JCR/01.12.2008